

Institut Français des Huiles Végétales Pures

« de la volonté au bien »

« from will to well »



Formulaire d'adhésion à l'Institut Français des Huiles Végétales Pures

Considérant que l'Institut Français des Huiles Végétales Pures (IFHVP), association régie par la Loi de 1901, dont le siège est fixé Maison Départementale de l'Agriculture à AGEN (47), a pour objet :

- ❖ le développement de la filière des huiles végétales pures (HVP) et de tous usages des produits et co-produits,
- ❖ la promotion des huiles végétales pures utilisées comme additif ou carburant, notamment par des mesures fiscales appropriées,
- ❖ l'orientation des motoristes vers le développement de véhicules plus propres fonctionnant avec les huiles végétales pures,
- ❖ et la suppression de tous les obstacles, notamment ceux d'ordre légal, administratif et institutionnel,

Considérant que l'Institut Français des Huiles Végétales Pures s'appuie sur l'expérience acquise depuis 1992 par le CIRAD, l'Association Energie Verte (Hte-Gar), l'ADVA - CG de Haute-Garonne, la SARL Valénergol (concours Agrice 1998), et des promoteurs européens de l'HVP qui ont participé à ce que l'Huile Végétale Pure HVP figure dans la liste des biocarburants de la directive européenne 2003/30/CE du 8 mai 2003.

Considérant que :

- L'huile végétale pure (HVP), biocarburant liquide tout comme l'éthanol et le biodiesel, inscrit donc dans la liste des biocarburants de la directive européenne 2003/30/CE, s'emploie, comme le biodiesel, en mélange ou en substitution au gazole.
- La filière "huile végétale pure" (tournesol, colza, etc.) permet en outre le développement d'un complément d'aliment riche en protéines, le tourteau gras. Cette filière, artisanale à circuit court, scellant la plus-value au niveau du producteur, intéresse pleinement le milieu agricole (largement déficitaire) car elle peut être maîtrisée par les producteurs d'oléagineux eux-mêmes. Il suffit en effet de trois manipulations artisanales (trituration, décantation, filtration) pour obtenir l'huile agréée **Végétale** ® directement utilisable à la carburation et à la combustion, ainsi qu'un tourteau directement assimilable en complément d'aliment pour les animaux.
- Aucune structure autre que l'Institut Français des Huiles Végétales Pures (IFHVP) ne poursuit l'objectif de développement de l'HVP carburant.

Je soussigné (nom, prénom),
représentant (personne morale)

demeurant
..... (adresse),

adhère à l'Institut Français des Huiles Végétales Pures (IFHVP) et verse la cotisation suivante :

Tarifs : **membre actif** personne physique : 20€ personne morale : 50€
membre bienfaiteur personne physique : 50€ personne morale : 300€
soutien libre (préciser le montant)

Année adhésion : 2 . . .

Fait le(date et signature)

PJ :

Maison Départementale de l'Agriculture
271, rue de Péchabout - 47000 AGEN - FRANCE

<http://www.ifhvp.org> 05.53.95.65.58
compta_et_paiement@ifhvp.org